

Résumé

L'émancipation économique des Océaniennes : état des lieux régional

*Le présent résumé reprend les principaux points abordés dans le document intitulé **L'émancipation économique des Océaniennes : état des lieux régional**, qui permettra de planter le décor et d'orienter les débats sur le thème de l'émancipation économique des Océaniennes, lors de la treizième Conférence régionale des femmes du Pacifique et de la sixième Conférence des ministres de la Condition féminine.*

L'émancipation économique des femmes est un véritable levier de développement, puisqu'une contribution accrue des femmes à l'économie formelle ou informelle s'accompagne forcément d'une amélioration des revenus de leurs familles, de leurs communautés et de leur pays. Cette émancipation passe par la levée des obstacles que représentent les lois discriminatoires, une redéfinition des normes sociales et culturelles, qui veulent que les femmes assument la majeure partie du travail domestique et familial, et des efforts redoublés en vue d'éliminer les facteurs et les causes de l'inégalité des sexes et de l'exclusion et de la vulnérabilité des femmes.

Dans le Pacifique, les disparités entre les sexes à l'origine de l'exclusion des femmes sont directement liées aux rôles dévolus aux hommes et aux femmes par la société, aux obstacles structurels et comportementaux à la participation égale des hommes et des femmes à la prise de décision, au manque d'accès à la justice, à l'héritage et à la propriété, et aux systèmes de valeurs de certaines communautés du Pacifique, selon lesquels les hommes exercent une autorité sur les femmes. Dans ce contexte, l'émancipation économique des Océaniennes consiste donc à promouvoir l'égalité économique dans les secteurs formel et informel par : i) la création de débouchés professionnels et la réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ; ii) la levée des freins aux activités du secteur informel, qui concernent majoritairement des femmes ; et iii) la simplification des procédures pour l'établissement d'entreprises et l'octroi de prêts.

Les femmes contribuent déjà pour beaucoup aux économies des États et Territoires insulaires océaniques. Aux îles Salomon, le marché central d'Honiara génère un chiffre d'affaires annuel de 10 à 16 millions de dollars des États-Unis, les femmes assumant environ 90 % de l'activité du marché en tant que grossistes et détaillantes. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les femmes assurent une grande part de la production alimentaire, estimée à 55 millions de dollars des États-Unis par an. Au Samoa, les microentreprises, dont 40 % seraient dirigées par des femmes, représentent 80 % du tissu privé. Plusieurs raisons expliquent le fait que les femmes limitent souvent leurs activités au secteur informel. D'un point de vue culturel, on ne s'attend pas à ce qu'elles réussissent en affaires, bien qu'elles puissent être appelées à participer à des activités génératrices de revenus. Toutefois, dans certains pays, comme aux Tonga, l'entrepreneuriat féminin est de plus en plus admis, du moins dans le secteur du commerce individuel. Il convient néanmoins de noter que, comme dans bon nombre de sociétés, les femmes actives ont une « double journée de travail », car elles assument à la fois les responsabilités domestiques et leurs activités économiques. À titre d'exemple, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les femmes travaillent en moyenne quasiment deux fois plus d'heures que les hommes, tandis qu'aux Tonga, elles consacrent 0,5 fois plus d'heures que les hommes aux activités non économiques chaque semaine.

Au fil des ans, les gouvernements des pays océaniques ont pris une multitude d'engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation économique des femmes aux échelons national, régional et mondial. Des progrès ont été réalisés sur le plan des réformes législatives et de l'élaboration de politiques, mais l'application de ces nouvelles lois et politiques demeure problématique.

Quelles sont les lacunes à combler dans la mise en œuvre de ces engagements et pourquoi la contribution des femmes au développement économique des pays océaniques n'est-elle pas mieux reconnue ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'examiner les causes sous-jacentes de l'inégalité hommes-femmes et d'identifier les leviers susceptibles de renforcer les engagements pris et d'accélérer les progrès en ce sens. Ces leviers consistent notamment à :

- i) reconnaître que, pour que des changements d'attitude et de comportement s'opèrent au sein des populations, il convient de procéder par étapes et d'inciter les hommes et les femmes à briser les stéréotypes liés aux rôles et aux responsabilités de chacun dans le foyer, le monde du travail et la communauté ;
- ii) veiller à ce que les points de vue des femmes et des hommes soient pris en compte au moment de l'établissement des plans de développement et des budgets nationaux. Pour ce faire, les pouvoirs publics et les décideurs doivent impérativement reconnaître dans leurs politiques et programmes économiques et sociaux les rôles que jouent les hommes et les femmes dans les secteurs formel et informel ;
- iii) renforcer la protection juridique, réformer les lois discriminatoires et, plus important encore, veiller à ce que les nouvelles lois promulguées soient appliquées et respectées ;
- iv) éliminer les disparités de traitement entre les sexes en ce qui concerne les droits de propriété et améliorer l'accès aux financements et aux technologies ;
- v) faire évoluer la culture et les pratiques des entreprises publiques et privées, de façon à améliorer les débouchés offerts aux femmes et à reconnaître l'importance du secteur informel dans le paysage économique ;
- vi) réduire les travaux et les tâches non rémunérés, et revoir leur répartition. Ce levier est directement lié au point i) ci-dessus et requiert des négociations soigneusement menées et bien encadrées, ainsi qu'une modification des valeurs et des normes sociétales, afin que les avantages du partage de ces responsabilités pour les individus, les familles et les communautés soient reconnus ;
- vii) améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur le genre en vue de l'élaboration de politiques efficaces, comme évoqué au point ii). Ce travail est essentiel pour pouvoir comprendre les facteurs qui limitent et favorisent l'émancipation économique des femmes, et agir sur ces derniers ; et à
- viii) encourager l'expression d'une voix collective et améliorer la prise en compte du point de vue des femmes dans tous les secteurs susmentionnés, afin de réaliser des progrès constants et de garantir le succès de l'action menée.

Sur la base de cette analyse et dans le droit fil du nouveau Programme d'action océanique, des recommandations ont été formulées autour des cinq axes stratégiques proposés dans le Programme d'action. Le document contient notamment une série complète de recommandations.

Pour répondre aux besoins d'information, il convient d'étudier de manière plus approfondie certaines questions, comme l'influence des structures culturelles, politiques, religieuses, sociales et économiques, l'incidence du régime de propriété communautaire et des structures sociales traditionnelles, l'utilisation

de l'innovation technologique et sociale, les avantages économiques potentiels de la promotion du partage des responsabilités familiales et parentales, et l'amélioration des chances des femmes de répondre aux incitations économiques.

L'intégration de la dimension de genre dans les logiques de développement économique peut prendre diverses formes. Par exemple, les politiques de passation des marchés publics peuvent prévoir des dispositions visant à inciter les sociétés et les entreprises à employer davantage de femmes et à nommer des femmes au sein de leur conseil d'administration. Des mesures fiscales peuvent aussi être utilisées pour favoriser l'emploi des femmes en situation de handicap et des jeunes femmes. Les analyses sexospécifiques peuvent également permettre d'évaluer l'impact des politiques macroéconomiques sur les ressources et l'émancipation économiques des femmes et sur les personnes en situation de précarité. L'amélioration des infrastructures et de la communication peut en outre contribuer à accroître la participation des femmes à l'économie et les bénéfices qui en découlent. Le programme *Markets for change* (« Des marchés porteurs de changements »), mené par ONU Femmes aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu, vise ainsi à améliorer les conditions de travail des commerçantes, en développant la gestion des marchés et en renforçant les installations et l'accès à ces lieux. Les politiques doivent par ailleurs permettre de veiller à ce que les femmes soient pleinement prises en compte dans la préparation et le relèvement en cas de catastrophe, et dans les actions d'adaptation au changement climatique. Il est capital pour les femmes que l'on accorde une attention particulière aux industries culturelles, ainsi qu'à la pêche et à l'agriculture à petite échelle, notamment en appréhendant la question des activités économiques informelles.

Pour que les initiatives visant à favoriser l'émancipation économique des femmes portent leurs fruits, il est essentiel de nouer et d'entretenir des partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les partenaires du développement, les organismes financiers et les institutions universitaires. Ces groupes assumant des rôles distincts, leur collaboration peut permettre des améliorations durables. Le document contient notamment des recommandations sur la façon de renforcer le rôle de chacun de ces partenaires.

La concrétisation des objectifs liés à l'égalité des sexes et à l'émancipation économique des Océaniennes exige des investissements à long terme qui cadrent avec le caractère général des problèmes à l'origine de l'inégalité entre hommes et femmes.

Les gouvernements des pays océaniques ont pris, à maintes reprises, des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation économique des femmes, mais on constate de graves lacunes dans le suivi et le contrôle visant à garantir le respect du principe de responsabilité au regard des résultats. Dans le document, un suivi régulier et rigoureux est recommandé, ainsi que la mise en place de mécanismes de présentation des résultats, pour que les pouvoirs publics et les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) puissent rendre compte des efforts qu'ils déploient, au travers des activités menées et des moyens alloués, afin de réellement progresser dans la mise en œuvre des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation économique des femmes.